

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Séance du 16 juin 2006

La séance s'est ouverte à 9 h 30 à la Mairie du 9^e arrondissement, sous la présidence de M. Jacques Bravo, Maire du 9^{ème} arrondissement, et la vice-présidence de M. François Loyer, secrétaire général de la Commission du vieux Paris.

Assistent à la séance :

Mesdames Elisabeth de Fresquet, Dominique Hervier.

Messieurs Jean-Pierre Babelon, Michel Balard, Pierre Housieaux, Daniel Imbert, Pierre Joste, Maurice Laurent, Michel Le Moël, Olivier de Monicault, Thierry Paquot, Christian Prévost-Marcilhacy, Bernard Rouleau, Michel Schulman.

Excusés :

Mesdames Dominique Bertinotti, Claire de Clermont-Tonnerre Hélène Macé de Lépinay, Agnès Masson, Caroline Mathieu, Messieurs Pierre Casselle, Thierry de l'Épine, Jean-François Legaret, Olivier de Monicault, Patrick Périn et Jean Vuillermoz.

Ordre du Jour :

Reports de la séance de mai 2006

Examen des permis de démolir déposés entre le 15 mai et le 15 juin 2006.

Communication scientifique de monsieur David Van Zanten : "*Building in Paris under Second Empire*"

Suivis de vœux, faisabilités, affaires diverses

Crédits photographiques DHAAP : Marc Lelièvre, Pascal Sausseureau, Christian Rapa

REPORTS DE LA SEANCE DE MAI 2006

Orléans (quai d') 10, Budé (r.) 2-4 (4^e arr.)



Le pétitionnaire veut démolir le dernier étage, identifié par erreur comme une surélévation, et projette de le remplacer par une autre coiffée d'un toit couvert en tuiles plates à 45° « à la manière » du XVII^e siècle. Cet immeuble d'angle de l'Ile Saint-Louis est protégé au titre du futur PLU mais sa motivation mentionnant « *une maison à loyer du XVII^e siècle* » est erronée, en raison d'un problème d'interprétation de la parcelle. En effet se trouvent sur cette parcelle une maison à loyer du XVII^e siècle et un immeuble d'angle daté de 1919. Construit par l'architecte Jules Savary, l'édifice comprenait des bureaux aux rez-de-chaussée - dont l'agence de l'architecte lui-même-, premier et deuxième étages ainsi qu'un duplex à usage d'habitation aux troisième et quatrième étages. Le 4^e étage initialement prévu était en exédent de gabarit et l'architecte reçut une dérogation pour construire cet étage en retrait. Côté quai d'Orléans, était installée une véranda à couverture cintrée, s'inscrivant exactement dans le rayon légal de six mètres.

Si le choix des PVP n'est nullement à remettre en cause, une reprise du contenu de leurs motivations paraît nécessaire en vue de la révision du PLU, en particulier par une vérification des sources primaires (permis de construire originaux, documents archivistiques etc), qui n'ont pu être consultées, eu égard au temps extrêmement bref de la collecte des données documentaires, réalisée à partir de littérature secondaire sur l'architecture parisienne.

La Commission a formé un vœu en faveur du maintien de la protection au titre du PLU de cet élégant immeuble construit en 1919 par l'architecte Jules Savary (diplômé des Beaux Arts en 1875 et élève de Paulin) pour abriter son agence en partie basse et son logement en duplex dans les deux derniers niveaux. La Commission du vieux Paris s'est prononcée en faveur d'une éventuelle surélévation s'inscrivant en cohérence avec l'époque de construction de cet immeuble au 10 quai d'Orléans et 2-4 rue de Budé (4^e arr.).

DEMOLITIONS TOTALES

Raymond Losserand (r.) 105 (14^e arr.)



Sur une longue et étroite parcelle traversante, vestige des exploitations maraîchères depuis longtemps disparues, il est prévu de démolir un bâtiment à rez-de-chaussée sans intérêt patrimonial majeur, afin de créer un espace vert public. La Commission ne s'oppose pas à cette démolition.

Raymond Losserand (r.) 207-225, Briqueterie (r. de la) 1-3/2-4, Alain-Fournier (sq.) 4-14 (14^e arr.)



Le groupe scolaire construit en cœur d'îlot en 1973 a été réalisé dans le cadre de la rénovation urbaine des îlots des Mariniers, conçue par les architectes Michel et Jean-Pierre Béguin, et André-François Martin. Ces constructions en « préfabrication lourde » posent des problèmes de sécurité et d'adaptation des locaux qui ne permettent pas d'augmenter la capacité des deux écoles, maternelle et primaire. C'est pourquoi leur démolition totale est demandée afin de créer deux classes supplémentaires et des logements de fonction. L'ensemble étant d'une facture banale, peu associée à son contexte, la Commission ne s'oppose pas à ces démolitions.

Duranton (r.) 39-41, Casablanca (r. de) 6X (15^e arr.)



Un ensemble d'entrepôts industriels de la première moitié du XX^e siècle et des années 1950-60 abritent depuis 1958 une annexe de l'école Saint-Lambert destinée à des travaux pratiques de bâtiment : céramique, taille de pierre, ouvrages en béton. La SMABTP, mutuelle des Bâtiments et Travaux Publics, propriétaire du lieu, demande la démolition totale de l'ensemble sans projet dans l'immédiat, et s'engage à conserver une partie des anciens travaux d'élèves. La Commission ne s'oppose pas à cette demande, en l'absence de réel intérêt patrimonial des bâtiments.

Montparnasse (bd du) 2-6, Vaugirard (r. de) 144-146, Cherche-Midi (r. du) 130-142 (15^e arr.)



La démolition de quatre bâtiments : magasin hôtelier (1921), bâtiment « Falguière » (1961), bâtiment « Apert » (1952) et bâtiment « Sports » (vers 1960) est demandée dans le cadre du projet de restructuration de l'hôpital Necker conçue par l'architecte Philippe Gazeau. Si les bâtiments concernés par la présente demande de permis de démolir ne posent pas de problème majeur au plan patrimonial, la Commission tient à réaffirmer sa position contre les autres démolitions envisagées. Dans le vœu émis lors de la séance du 7 juin 2005, la CVP a en effet demandé la conservation *in situ* du portail d'entrée de l'ancien hôpital de l'Enfant-Jésus, édifié sur les dessins de l'architecte Servandoni, la préservation de l'ancien hôtel particulier du milieu du XIX^e siècle, et le respect du gabarit général des édifices anciens formant l'alignement de cette partie de la rue de Sèvres.

Porte de Montmartre (av. de la) 30-32 (18^e arr.)



La Commission accepte volontiers la démolition de cette construction en « préfabrication légère » dépourvue d'intérêt architectural.

Lagny (r. de) 15-19, Plaine (r. de la) 20-24 (20^e arr.)



La Commission ne s'oppose pas à la démolition de récentes constructions en bois à usage de vestiaires, en vue de leur reconstruction dans un matériau et selon un projet plus pérenne.

DEMOLITIONS PARTIELLES

Pierre Bourdan (r.) 19-21 (12^e arr.)



La parcelle qui jouxte l'école Boule, comprend une habitation sur rue en béton armé et un ensemble de locaux industriels à structure bois et métal, probablement d'anciens hangars du début du XX^e siècle.

L'école Boule, pour laquelle est envisagé un important projet de restructuration, prévoit d'installer l'administration de l'établissement dans ces bâtiments pendant les travaux. Il est prévu de démolir les ateliers qui sont dépourvus de fondation et dont les structures en métal ne peuvent admettre de surcharge d'exploitation nécessaire à l'installation de bureaux. Le bâtiment sur rue, construit en 1948 par les architectes Lestang et Dauphin pour le directeur de l'entreprise de sièges « La Finition du siège » et destiné à abriter à la fois logement et bureaux, a conservé ses décors et sa distribution d'origine dont un escalier dessiné avec soin et originalité. L'ensemble sera remis en valeur et abritera les bureaux de la direction de l'école. La Commission ne s'oppose pas aux démolitions et approuve le projet qui permet de garder la volumétrie du parcellaire actuel.

Malesherbes (bd) 163 (8^e arr.)



Cet hôtel particulier, probablement des années 1870-1876, évoque les *Habitations modernes* de Eugène-Emmanuel Viollet-Le-Duc et Félix Narjoux. Son écriture très rationaliste se lit en particulier dans la distribution verticale avec son escalier de service dans une tour hors œuvre et communiquant avec l'escalier principal. Occupé par des bureaux, le bâtiment a perdu une partie de ses divisions, mais les décors de staff sont encore en place, souvent cachés par des faux plafonds. L'actuelle demande de démolir porte d'une part sur deux bâtiments, l'un des années 60 donnant sur la rue Ampère, et l'autre des années 50 situé en cœur d'îlot, sans intérêt patrimonial. D'autre part, il est prévu de démolir les deux escaliers de l'hôtel particulier et de surélever la toiture de deux niveaux pour créer des plateaux de bureaux. Un débat entre les membres de la Commission achoppe sur la surélévation possible ou non de cet hôtel particulier. Certains refusent la surélévation qui dénaturera le bâtiment et nuira à l'unité d'ensemble du quartier qui se caractérise par cette typologie de l'hôtel particulier de la seconde moitié du XIX^e siècle. D'autres préfèrent l'intervention contemporaine à une pratique proche du façadisme, d'autant que ces hôtels particuliers ne sont plus des habitations depuis longtemps.

Par conséquent, *la Commission a formé un vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse des dispositions d'origine, demandant notamment la conservation de l'ingénieux dispositif d'articulation entre l'escalier principal et l'escalier secondaire exprimé en tourelle à l'arrière et la conservation du volume et de la distribution de cet hôtel particulier datant de la fin du XIX^e siècle au 163 boulevard Malesherbes (17^e arr.) afin de maintenir l'unité de la séquence urbaine d'origine.*

Levert (r.) 11B/13/15 (20^e arr.)



Des démolitions importantes sont envisagées dans un ensemble hétérogène de bâtiments, dont la suppression systématique des escaliers dans les bâtiments conservés. Il est également prévu de décaisser le sol de la cour. Or l'ensemble de la parcelle se trouve sur le tracé de la galerie de l'aqueduc de Belleville d'origine médiévale. L'ensemble de l'aqueduc est inscrit au casier archéologique de la Ville de Paris depuis 2002 et classé Monuments Historiques depuis février 2006 à l'initiative de l'Association Sources du Nord-Etudes et Préservation (ASNEP), dont l'action a été soutenue par la CVP. Le DHAAP se rapprochera des services de l'Etat en charge de la protection de cet aqueduc, afin de l'informer de la menace de démolition liée à un tel projet.

C'est pourquoi la Commission a émis une recommandation et a attiré l'attention sur les risques qu'entraîneraient les travaux de décaissement et d'affouillement envisagés au 11B-13 et 15 rue Levert (20^e arr.) parcelle sur le tracé de l'aqueduc de Belleville protégé Monument Historique en totalité depuis 2006. Cet ouvrage d'origine médiévale situé à moins d'un mètre sous le sol dans ce secteur proscrit toute intervention au moyen d'engins lourds qui risquerait de nuire à son intégrité.

RESTRUCTURATIONS LOURDES



Rivoli (r. de) 59, Deux Boules (r. des) 6 (1^e arr.)

Un collectif d'artistes squattait depuis plusieurs années l'immeuble aujourd'hui racheté par la Ville de Paris pour être transformé en galerie d'art et ateliers d'artiste.

L'immeuble est un rare témoignage de l'architecture pré-haussmannienne du début des années 1850 avec une structure à salives métalliques et hourdis de plâtre, technique alors très nouvelle et une systématisation des distributions et des décors. L'importance des démolitions prévues dans ce bâtiment, à l'intérêt indéniable, a nécessité une concertation étroite avec les différents acteurs : SDAP (Etat), DAPA, SLA, DHAAP (Ville de Paris) et l'architecte, ce qui a déjà permis la conservation du porche, ainsi que la surélévation à usage d'atelier réalisée probablement à la fin du XIX^e siècle. En raison de problèmes de mise en conformité (sécurité incendie et nombre d'unités de passage), il n'a pas été possible de conserver le bel escalier principal à vide de cage évasé, mais dont l'élégante main courante à incrustations de bois précieux sera conservée et remontée.

La démolition des planchers à l'entresol et au 1^{er} étage, remaniés à la fin du XIX^e siècle, est rendue nécessaire pour l'installation des ateliers « lourds » de sculpture. La suppression de nombreux refends porteurs est destinée à livrer des plateaux libres d'ateliers. Le principe de conservation des moulures aux plafonds avait été acté lors des réunions de concertation. Mais l'architecte semble peu convaincu par les techniques d'intervention par substitution de pièces porteuses et renforcement ponctuel permettant de minimiser l'altération des décors. La Commission rappelle le danger du façadisme, si on démolit les refends, les planchers et les escaliers.

La Commission a donc formé un vœu en faveur d'une intervention la moins destructive possible permettant de conserver la plus grande partie des plafonds d'origine de cet immeuble datant de la première moitié du XIX^e siècle au 59 rue de Rivoli et 6 rue des Deux Boules (1^{er} arr.)

Poissonnière (bd) 19 (2^e arr.)



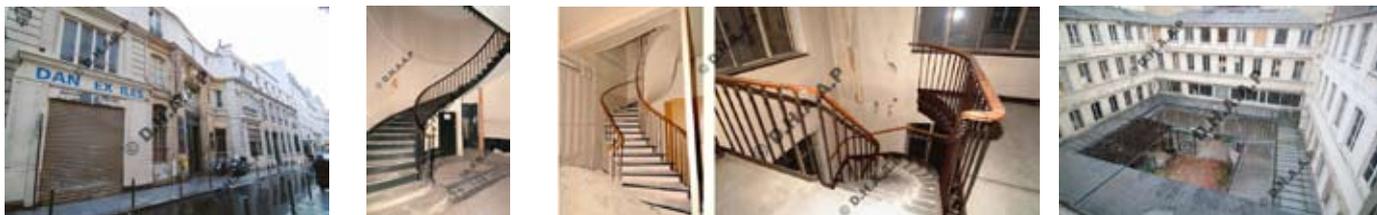
Protégé Ville de Paris au titre du PLU Cet immeuble de rapport construit en 1778 par Jacques Cellier, pour Jean-Elisabeth-Barthélémy Cousin de Méricourt, avait fait l'objet d'une première campagne d'aménagements et de décors au début du XIX^e siècle. D'importants travaux ont été réalisés en 1877 par l'architecte Léon Matussière pour la comtesse Besson, comprenant la construction de l'aile en retour, l'ajout de bossages sur la façade principale aux 1^{er} et 2^e étages, la création d'un balcon au 2^e étage et la modification des décors intérieurs. En 1908, l'immeuble est loué à la Société anonyme des établissements Pigier qui confie à Gustave Majou (1862-1941), élève de Guadet, la surélévation du corps principal sur le boulevard avec construction d'un dôme monumental sur socle et fronton. Dessiné en 1910 par l'architecte, le projet de dôme couronnant l'immeuble ne sera jamais réalisé. Enfin, en 1963, l'œuvre d'assistance à l'enfance juive s'installe

dans les locaux et fait surélever le bâtiment en fond de cour.

Dernièrement, le bâtiment a subi d'importantes dégradations suite à l'explosion au gaz qui a frappé un bâtiment situé rue d'Uzès. L'actuelle opération de réhabilitation pour l'installation de bureaux envisage d'importantes démolitions : refends porteurs, escaliers à rez-de-chaussée et entresollement partiel (datant d'origine) entre le premier et le deuxième étage, changement de toutes les menuiseries du XVIIIe siècle.

La Commission recommande une intervention plus respectueuse des dispositions d'origine de cet immeuble de rapport au 19 boulevard Poissonnière, construit par Jacques Cellier en 1788 pour Jean-Elisabeth-Barthélémy Cousin de Méricourt, modifié en 1877 par Léon Matussière, puis surélevé en 1908 pour le compte de la Société des Etablissements Pigier par Gustave Majou. La Commission du vieux Paris s'est prononcée en faveur du maintien des dispositifs d'entresollement du 1^{er} étage, du noyau de circulation verticale à son emplacement d'origine, et pour que soit envisagé un véritable traitement architectural du retour de façade en « renard ».

Sentier (r. du) 30-32 (2^e arr.)



La CVP s'était prononcé en 2000, 2001, 2002, 2003 pour une protection de l'ensemble de l'ancien hôtel Rivié et contre la démolition des parties réalisées au XIXe siècle dans le cadre de l'opération du REX qui a été abandonnée. L'actuel projet pour l'installation de bureaux prévoit toujours d'importantes démolitions mais s'est appuyée sur une étude historique et a bénéficié de la participation d'un architecte conseil permettant une meilleure évaluation des éléments à préserver. Ainsi le projet conserve l'essentiel des parties datant du XVIIIe siècle et de 1830, exception faite d'un petit escalier de la Monarchie de Juillet de très belle qualité dans une des ailes en retour sur la cour d'honneur- ce que la Commission déplore-.

La Commission a formé un vœu en faveur de la conservation de l'élégant escalier secondaire datant du début du XIXe siècle faisant liaison entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage, situé dans l'aile des communs de l'hôtel Etienne Rivié. Cet ensemble bâti au 30-32 rue du Sentier (2^e arr.) est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 2001 pour ses façades et toitures et protégé au titre du PLU.

Anatole France (qu.) 21X, Lille (r. de) 80-82 (7^e arr.)





Bâti sur une partie de l'ancien hôtel du Maine conçu par Robert de Cotte et aujourd'hui disparue, l'immeuble qui a conservé ses décors intérieurs et sa distribution d'origine date de la Monarchie de Juillet. Ayant appartenu à l'Ambassade d'Allemagne, le bâtiment a été confisqué en 1945 puis est devenu propriété d'Etat. Des services du Ministère de l'Education Nationale s'y sont installés et les deux cours intérieures ont été couvertes pour l'activité d'imprimerie du Ministère. Récemment vendu, l'immeuble va être transformé en logements. Le projet prévoit le « curetage » des cours afin de les rouvrir, la démolition de l'escalier de service du bâtiment sur rue et la création de trémies pour la réalisation de duplex aux derniers étages et de lucarnes dans les combles.

La Commission a formé un vœu en faveur de la conservation et la mise en valeur de l'ensemble des décors et boiseries existantes caractéristiques du retour à la tradition française dans cet immeuble construit vers 1840 sur l'emplacement d'une partie de l'ancien hôtel du Maine au 21X quai Anatole France et 80-82 rue de Lille (7^e arr.).

Dosne (r.) 11-15 (16^e arr.)



L'hôtel particulier fut construit en 1895 par Julien Morize, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de l'atelier Laisné pour le propriétaire Alfred Bellot. Une intervention lourde de rénovation prévoit la démolition de l'escalier principal et la redistribution des locaux. La Commission s'est intéressée à un ensemble de décors intérieurs des années trente situés au 1^{er} étage méritant d'être conservés.

La Commission a formé un vœu en faveur d'une étude historique permettant une identification plus précise des décors intérieurs datant probablement de la fin des années trente du XX^e siècle et situés au 1^{er} étage de cet hôtel particulier construit en 1895 par l'architecte Julien Morize pour Alfred Bellot au 11-15 rue Dosne (16^e arr.). La Commission du vieux Paris s'est prononcée unanimement en faveur de leur conservation et leur remise en valeur.

Raymond Poincaré (av.) 66-66B/66T, Boissière (r.) 63/67-71B (16^e arr.)

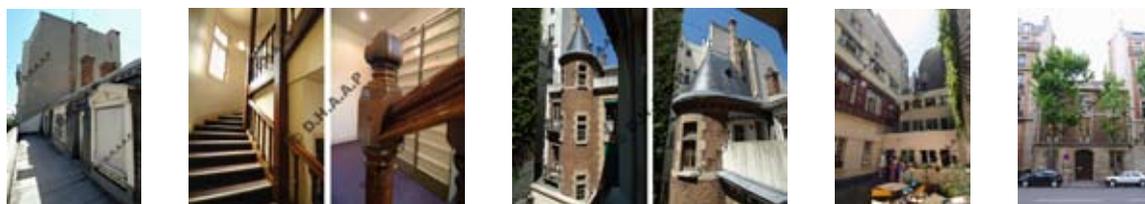


Protégée au titre du Plan Local d'Urbanisme, la parcelle comprend un ensemble à destination d'enseignement privé. Une partie des bâtiments a été construite par Paul Marbeau en 1896, dont l'église néo-romane Saint-Honoré d'Eylau qui a été implantée en dépit de l'étroitesse du terrain et des prospects non réglementaires. Une autre campagne de travaux a été réalisée par l'architecte Charles Charié en 1912-13 puis 1931. En vue d'un vaste projet de restructuration du groupe scolaire et d'une opération immobilière, il est prévu de démolir l'école en béton armé et à toit-terrasse à usage de cour, dans l'esprit des écoles de plein air, réalisée par Charié en 1931 et

de démonter le petit bâtiment à pans de bois destiné à abriter une salle de réunion et construite en 1912 par le même architecte.

La CVP s'était prononcée en novembre 2004 et avait émis un vœu en faveur de la conservation de l'école du centre paroissial de Saint-Honoré d'Eylau située du côté de l'avenue Raymond-Poincaré « afin de préserver les abords de la chapelle ». Le Maire de Paris n'a pas retenu le vœu de la Commission. L'ensemble des bâtiments scolaires sera donc détruit.

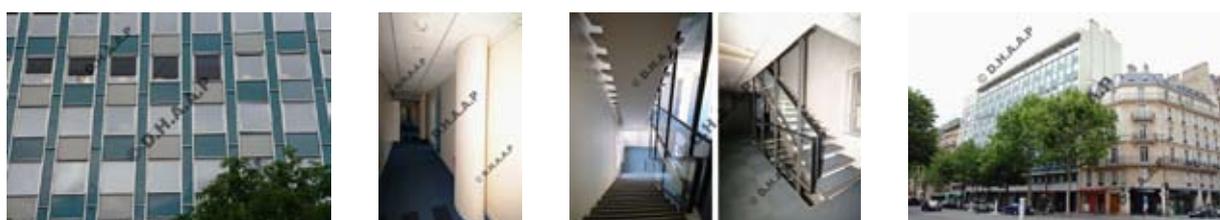
Malesherbes (bd) 129 (17^e arr.)



Dans le cadre d'une restructuration des actuels bureaux installés dans cet hôtel particulier construit par l'architecte Paul-Louis Boeswillwald en 1877 pour le célèbre artiste-peintre Edouard Detaille, il est proposé de démolir l'escalier principal d'origine dont la cage s'inscrit dans une tourelle en poivrière animant la façade postérieure de l'édifice (murs porteurs, planchers...). Le projet prévoit également la suppression de la toiture, en vue de la surélévation de l'édifice, et la modification de l'aile en retour, probablement les anciens communs, qui sera épaissit.

La Commission a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés Ville de Paris. Elle a demandé une intervention plus respectueuse des dispositions d'origine, notamment la conservation de l'escalier avec sa tourelle en poivrière sur la façade arrière de cet hôtel particulier construit en 1877 par l'architecte Paul-Louis Boeswillwald pour le célèbre peintre Edouard Detaille au 129 boulevard Malesherbes (17^e arr.). Compte tenu de la célébrité de son commanditaire et de la qualité de cet hôtel, caractéristique de l'historicisme du XIX^e siècle, elle a demandé que cette préservation s'accompagne d'une étude historique approfondie permettant de conserver et de mettre en valeur les éléments authentiques de la construction.

Malesherbes (bd) 138-144, Daubigny (r.) 21-27, Jouffroy d'Abbans (r.) 48 (17^e arr.)



L'immeuble construit en 1957 par l'architecte Michel Quillard est un ensemble mixte comprenant bureaux, école et parking. Le projet vise à sortir des contraintes de sécurité liées aux Immeubles de Grande Hauteur par la suppression des distributions verticales, la création d'une entrée unique et l'élimination des culs de sac, ainsi que la suppression des planchers en partie haute pour l'installation des locaux techniques. A cela s'ajoute la réécriture complète de la façade, avec la création de registres horizontaux alignés sur les partitions des immeubles haussmanniens mitoyens, la création d'un grand étage monumental d'attique, la suppression de la grande casquette en béton, la recomposition de la façade-rideau en aluminium et émailite.

La Commission recommande une intervention plus respectueuse de la distribution d'origine et de l'écriture architecturale volontairement en rupture avec le contexte urbain de l'immeuble de bureau construit en 1957 par l'architecte Michel Quillard au 138 boulevard Malesherbes, 21-27 rue Daubigny et 48 rue Jouffroy d'Abbans (17^e arr.).

MODIFICATION DU BATI

Capucines (bd) 3, Louis Le Grand (r.) 23 (2^e arr.)



Le dossier, présenté en urgence à la séance du 23 mai 2006, a fait l'objet d'un vœu pour la protection de l'immeuble et de ses décors sur la liste supplémentaire des protections Ville de Paris. Il s'agit ici de préciser, à la lumière des recherches effectuées par le DHAAP, les éléments de documentation sur l'édifice. Il en résulte que le bâtiment en fond de cour a été surélevé en 1883 par et pour l'architecte Casimir Fouquiau. En 1884, un grand café s'installe dont le propriétaire est M. Auchesnet, et pour lequel l'architecte E. Soty (1827-1905) - auteur de l'atelier Nadar 2 rue des Colonnes (1872), de l'hôtel particulier de Jules Grévy au 14 rue Vezelay (1880), ainsi que de 7 immeubles de bureaux rue Montmartre, rue Réaumur et rue d'Uzès dans les années 1880-1900 - effectue les travaux de décoration intérieure dans le goût Louis XIV.

La Commission a renouvelé son vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des protections Ville de Paris de l'ensemble bâti au 3 boulevard des Capucines et 23 rue Louis Le Grand (2^e arr.), notamment les décors intérieurs du grand café réalisés en 1884 par l'architecte E. Soty pour M. Auchesnet.

Cloche Perce (r.) 11, Rivoli (r. de) 34 (4^e arr.)



Situé dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Marais, cet immeuble haussmannien a abrité un commissariat. Subsiste un élégant escalier en bois à balustres des années 1910 du sous-sol au deuxième étage, témoignage des aménagements liés une importante activité commerciale, qui a entraîné le déplacement de la cage de l'escalier principal de l'immeuble vers la rue Cloche Perce afin que le commerce ait son entrée sur la rue de Rivoli.

La Commission a formé un vœu en faveur d'une étude historique permettant de dater de manière précise l'installation commerciale qui a été à l'origine de la création de cet élégant escalier en bois du début du XX^e siècle, ayant occasionné de profonds remaniements distributifs de cet immeuble de la seconde moitié du XIX^e siècle au 11 rue Cloche-Perce et 34 rue de Rivoli (4^e arr.).

Saint-Germain (bd) 237, Courty (r. de) 1 (7^e arr.)



Dans cet immeuble d'angle de la seconde moitié du XIXe siècle, situé dans le PSMV du Faubourg Saint-Germain, on propose afin d'y implanter des dressings, la démolition de l'escalier de service du rez-de-chaussée au quatrième étage, escalier conservé par ailleurs entre le cinquième et le sixième étages,.

La Commission a demandé le maintien dans son intégralité de l'escalier de service de cet immeuble d'angle datant de la seconde moitié du XIXe siècle, probablement construit par Henri Blondel et surélevé en 1905 par l'architecte Demay au 237 boulevard Saint-Germain et 1 rue de Courty (7^e arr.).

Turin (r. de) 3 (8^e arr.)



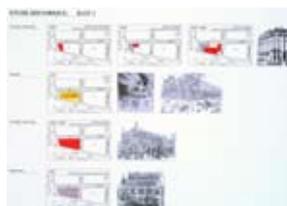
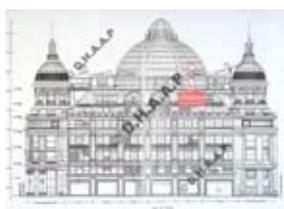
Cet immeuble appartenant au lotissement de l'Europe, date de 1864 et comportait selon la description des calepins du cadastre un rez-de-chaussée et deux étages, un toit en zinc, et une petite cour communiquant avec le 36 rue de Berlin. L'actuel projet d'extension de la clinique prévoit la création d'une trémie pour l'installation d'un monte malade, la démolition de nombreux refends porteurs, ainsi que la création de trois lucarnes à l'aplomb de la façade qui ne sont guère en harmonie avec le bâtiment.

La Commission recommande une intervention plus respectueuse des distributions d'origine et souhaite que les lucarnes soient traitées en retrait, de taille plus modeste, en respectant le rythme de la façade afin de s'intégrer avec le profil de la toiture de l'hôtel particulier construit dans la seconde moitié du XIX^e siècle au 3 rue de Turin (8^e arr.).

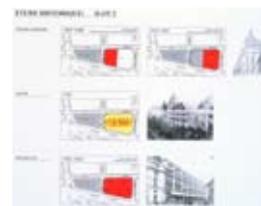
Charras (r.) 5-9, Caumartin (r. de) 48 (9^e arr.)



Façade Charras



Ilot 1



Ilot 2

Deux des quatre îlots du Printemps sont actuellement concernés par une importante campagne de restauration des façades et des toitures, étalés jusqu'en 2012, sous la surveillance d'un Architecte en Chef des Monuments Historiques (G. Mester de Parajd). Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, l'îlot 1 fut construit à partir de 1865 par Jules et Paul Sédille, agrandi

à partir de 1874, incendié en 1881 puis reconstruit en totalité par Paul Sédille. Surélevé de deux niveaux en 1961 avec suppression du brisis, par Jean Demaret (BCPN) et Marcel Bourrier (DPLG). L'îlot 2, qui ne fait l'objet d'aucune protection, fut construit en 1907 par René Binet, et agrandi entre 1912 et 1921 par Georges Wybo. Incendié en 1921, il fut réaménagé par le même architecte de 1921 à 1924. L'ossature de la façade en charpente métallique est conçue selon un système de pierres « moisées » s'accrochant à la structure métallique qui est à l'origine des actuelles pathologies du bâtiment. Les deux grands dômes à vitraux de Wybo, qui comportaient initialement des ascenseurs faisant puits de lumière, ne sont pas non plus protégés. L'histoire complexe du bâtiment et ses nombreux remaniements ne permettent pas d'arrêter une date plutôt qu'une autre pour une éventuelle reconstitution du bâtiment, mais incitent au contraire à accepter l'ensemble des différentes campagnes de constructions. La Commission adhère à cette conception soutenue par l'architecte chargé du projet de rénovation.

A ce titre, la demande de démolition d'un édicule disgracieux de l'îlot 2 est approuvée par la Commission.

Strasbourg (bd de) 20, Brady (pass.) 7X, Gustave Goublier (r.) 10X (10^e arr.)



Cet immeuble « placard » a été conçu à l'occasion du percement du boulevard de Strasbourg après 1854, probablement par l'architecte de la Ville J. Amoudru qui réalisa également l'immeuble du 22 boulevard de Strasbourg, qui lui est fort semblable. L'immeuble a conservé son vestibule d'entrée orné de boucliers à l'étrusque et de pilastres, ainsi que ses deux colonnes à chapiteaux corinthiens, son escalier, sa distribution ainsi que ses décors. La ville a acheté cet édifice à usage de commerce en rez-de-chaussée et d'hôtel, en vue de sa reconversion en centre d'hébergement d'urgence. Le projet prévoit la création d'un ascenseur dans une courette, la démolition de cloisons pour la création de chambres aux normes, la réouverture de baies, et la réfection complète de la façade du rez-de-chaussée qui pose le problème de son traitement, l'usage n'étant plus commercial et devant assurer une certaine confidentialité.

La Commission recommande une intervention plus discrète dans le traitement de la façade rez-de-chaussée, et plus respectueuse des dispositions d'origine, en demandant en particulier que soient maintenus les décors du vestibule d'entrée (notamment les deux colonnes corinthiennes) de cet immeuble probablement conçu par J. Amoudru à l'occasion du percement du boulevard de Strasbourg en 1854 afin d'assurer le raccordement avec le passage Brady au 20 boulevard de Strasbourg, 7X passage Brady et 10X Gustave Goublier (10^e arr.), et protégé au titre du PLU.

Charenton (r. de) 59-61, Faubourg Saint-Antoine (r. du) 74 (12^e arr.)



L'ancienne cour des Bourguignons abrita la manufacture Krieger dès le XVIII^e siècle. En 1855, un négociant en bois Charles-Auguste Hollande fit l'acquisition de la parcelle du côté du faubourg Saint-

Antoine, et fit construire l'aile Est en 1862 puis l'aile Ouest en 1865, réunies au fond de cour vers 1868 par un bâtiment en pan de fer abritant le bureau du patron au deuxième étage. La cheminée en brique haute de 32m qui trône dans l'axe de la cour est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. L'ensemble est protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme.

Ces bâtiments à usage d'ateliers et de magasins d'ébénisterie sont loués à leur achèvement par le célèbre fabricant Racault et Cerie, ce qui explique le bel escalier à l'impériale, caractéristique de l'architecte commerciale du XIXe siècle, et les décors aux plafonds déclinant les différents langages stylistiques.

L'actuel projet concerne la restructuration de l'aile Ouest sur toute la profondeur de la parcelle, pour la reconversion des ateliers en surface de plateaux pour des bureaux. Le programme de plateaux libres, qui semble particulièrement adapté aux locaux constitués de vastes surfaces à colonnes de fonte, prévoit la création de deux escaliers de secours à chacune des extrémités et le remplacement des menuiseries, dont le modèle d'origine subsiste dans l'aile Ouest et dont il serait souhaitable de s'inspirer pour le dessin des menuiseries nouvelles.

léna (av. d') 57, Dumont d'Urville (r.) 32, Jean Giraudoux (r.) 34 (16^e arr.)



La parcelle comprend un immeuble de bureaux construit en 1957 par l'architecte Raymond Audigier et malheureusement très transformé par la suite, édifice protégé au titre du PLU, ainsi qu'un ancien hôtel particulier de la seconde moitié du XIXe siècle. Les interventions sont destinées à mettre l'ensemble aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Dans la partie protégée, une issue de secours s'inspirant de l'entrée existante, est prévue à côté de la sortie du parking. Dans l'autre partie, la démolition partielle d'un escalier de service permettra la création d'une passerelle de liaison pour l'évacuation des deux niveaux de bureaux. Ces démolitions ponctuelles n'étant pas de nature à altérer la qualité architecturale du bâtiment, la Commission ne s'y oppose pas.

FAISABILITES

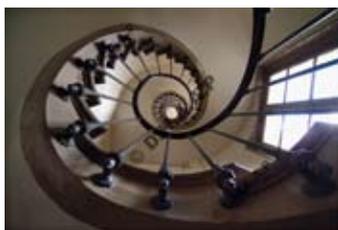
Danton (r.) 4, Suger (r.) 3 (6^e arr.)



Ce bel immeuble, construit par Louis Allix en 1955, abritait le centre d'hygiène universitaire et scolaire. Suite à sa vente par le Ministère de l'Education Nationale, l'immeuble sera bientôt converti en hôtel. La trame de construction, le traitement architectural des façades largement vitrées, qui a conservé ses panneaux de menuiseries mixtes en bois et acier, sont particulièrement adaptées à ce programme. Cependant, la maîtrise d'ouvrage souhaite rentabiliser son investissement, et exige de pouvoir réaliser 125 chambres. C'est pourquoi il est envisagé de démolir les deux escaliers d'une écriture décorative et architecturale caractéristique des années 50. Pour les mêmes raisons, la suppression de l'auditorium et du hall traversant, éléments majeurs du projet initial, est proposée.

La Commission a formé un vœu en faveur d'un projet plus respectueux des distributions d'origine, ainsi que de la qualité architecturale et spatiale des distributions d'origine de cet immeuble construit par Louis Allix en 1955 pour abriter le Centre d'hygiène universitaire et scolaire au 4 rue Danton et 3 rue Suger (6^e arr.). Remarquant les deux élégants escaliers, fortement exprimés en façade et l'auditorium implanté en sous-sol, elle a notamment demandé qu'ils soient conservés et que soit respectée l'articulation avec le hall traversant.

Dragon (r. du) 12 (6^e arr.)



La création d'un ascenseur dans le vide de cage d'escalier du début du XIX^e siècle de cet immeuble du XVIII^e siècle est proposée, faute de pouvoir l'installer dans une courette trop étroite. La spirale particulièrement élégante de cet escalier disparaîtrait entraînant une véritable perte patrimoniale pour l'édifice.

La Commission a formé un vœu contre l'installation d'un ascenseur en partie centrale de cet escalier rond d'une particulière élégance datant du début du XIX^e siècle au 12 rue du Dragon (6^e arr.).

Madame (r.) 36 (6^e arr.)



Le pétitionnaire veut rendre habitable un comble perdu, côté cour, pour se faire un duplex en profitant des prescriptions sur l'amélioration de l'habitat dans le PLU. Il propose de créer de lucarnes hors d'échelle et inappropriées, dans une toiture couverte en tuiles plates.

La Commission recommande une intervention permettant de minimiser l'impact des ouvertures afin de conserver la majeure partie de la toiture en tuiles plates au 36 rue Madame (6^e arr.).

SUIVI DE VŒUX

Saint-Dominique (r.) 7, 27 Bellechasse (r. de) (7^e arr.)



Une nouvelle proposition conservant la verrière reliant l'hôtel particulier à l'ancien atelier de Gustave Doré, est présentée aux membres de la Commission qui en avait fait la demande.

La Commission a approuvé la nouvelle proposition envisagée sur l'ensemble bâti constitué d'un l'hôtel particulier, au 23-25 rue Bellechasse, comportant un escalier typique du XVII^e siècle, et d'un atelier construit pour Gustave Doré en 1861 au 27-27B rue Bellechasse (7^e arr.), se félicitant que soit conservée la galerie située sur la terrasse entre le premier étage de l'hôtel et l'atelier.

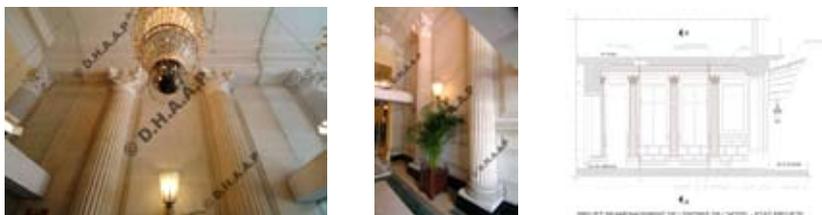
Lincoln (r.) 8 (8^e arr.)



Le pétitionnaire a déposé des pièces complémentaires assurant « un traitement différencié dans le projet de prolongement d'escalier principal » entre les 4^e et 5^e étages dans cet immeuble de la seconde moitié du XIX^e siècle, conformément au vœu émis par la CVP le 3 mai 2006.

La Commission a approuvé la nouvelle proposition de traitement différencié à l'occasion du prolongement de l'escalier principal au 8 rue Lincoln (8^e arr.)

Scribe (r.) 1 (9^e arr.)



Une réunion de concertation entre le pétitionnaire et le DHAAP a été organisée, afin de trouver une solution pour concilier le projet d'adaptation de l'entrée de l'hôtel Scribe et le souhait par la Commission de préserver le porche d'entrée de cet immeuble haussmannien situé aux abords de l'Opéra. Le nouveau projet paraît peu satisfaisant, et la Commission demande que le traitement des ouvertures s'inscrive davantage dans le respect de la composition des décors et des registres du porche.

Vaugirard (r. de) 226 (15^e arr.)



Une nouvelle proposition est présentée à la Commission, afin de répondre à sa demande de conservation de la toiture, avec ses lucarnes sur rue et sur cour, de l'ancienne auberge du Soleil d'Or.

Considérant que le nouveau projet intégrait davantage ces éléments patrimoniaux, **la Commission a approuvé la nouvelle proposition de traitement conservant l'élégant rythme de lucarnes sur rue de la toiture de l'ancienne auberge du Soleil d'Or, construite vers le milieu du XVIII^e siècle au 226 rue de Vaugirard et 22 ruelle du Soleil d'Or (15^e arr.), bâtiment protégé au titre du PLU.**

Emile Ménier (r.) 20 (16^e arr.)



La Commission avait émis un vœu « *en faveur d'une intervention préservant l'intégralité de la distribution d'origine* » de cet hôtel particulier Art nouveau inscrit au titre du PLU. Une nouvelle proposition d'implantation de l'ascenseur dans l'édifice permet de répondre à cette demande. C'est pourquoi **la Commission a approuvé la nouvelle proposition d'intervention qui préserve l'intégralité de la distribution d'origine, considérant que ce dispositif spatial constitue l'originalité de cet hôtel particulier conçu par l'architecte Edouard Autant en 1903.**

Myrha (r.) 33 et Léon (r.) 6 (18^e arr.)



Une visite a été effectuée par le DHAAP et la SEMAVIP sur le site de l'opération Château Rouge. Il est fort regrettable de constater que les bâtiments, déjà en très mauvais état, lorsque la Ville de Paris en fait l'acquisition, ne permettent pas leur réhabilitation. Concernant les deux immeubles du début du XIX^e siècle à l'angle de la rue Myrha et de la rue Léon pour laquelle la Commission avait émis le vœu de la conservation au moins de leur façade, un arbitrage défavorable à la Commission autorise la démolition totale sans conservation de la façade.

AFFAIRES DIVERSES

Basfroi (r.) 22 (11^e arr.)



A la demande d'un habitant du 11^e arrondissement, le DHAAP a visité une maison du XVII^e siècle qui a conservé sa distribution d'origine, dont un magnifique escalier en bois rampe sur rampe à balustres qui nous est parvenu dans un bon état de conservation. L'OPAC qui a acquis le bâtiment prévoit sa démolition totale pour la construction de logements sociaux. Une recherche documentaire en urgence, effectuée par Elisabeth Pillet, conservateur du patrimoine au DHAAP, a permis de préciser la date de construction de la maison vers 1608 grâce au minutier central des Archives nationales et documenter l'histoire de la parcelle et du bâti. Il a été également possible de confirmer la présence d'un atelier de potier à partir du début du XVIII^e siècle dans cette rue qui fut un haut lieu de la production de céramique et de porcelaine.

La Commission a donc formé un vœu en faveur d'une protection au titre du patrimoine et elle s'est indignée du projet de démolition de cette maison située au 22 rue Basfroi (11^e arr.) et datant des débuts du faubourg sous le règne d'Henri IV. Le terrain en avait été acheté en 1606 par Nicolas le Maistre, marchand de vin. En 1667 il comporte une maison « ayant pour enseigne l'image Saint-Nicolas » avec plusieurs corps de logis, une cour au milieu et un jardin à l'arrière. En 1724, Nicolas Louette maître potier s'y installe et effectue de nouvelles constructions à l'arrière, puis en 1880, l'architecte G. Renault reconstruit l'aile en adossement à l'arrière. La maison possède encore son escalier rampe sur rampe à balustres chantournés, des menuiseries et quincailleries d'origine. Elle constitue à ce titre, un témoignage exceptionnel de l'architecture domestique du XVII^e siècle dans le faubourg Saint-Antoine.